

Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo 4^{ème} Edition à Kintélé-Brazzaville
du 19 au 21 février 2020

Session 3 : S'appuyer sur les infrastructures existantes en Aval pour renforcer les capacités de raffinage et de Distribution

Thème : Etat des lieux du secteur pétrolier aval congolais, dix (10) ans après le parachèvement de la privatisation d'Hydro-Congo et le transfert par l'Etat aux sociétés des actifs et activités de la filière pétrolière aval.

Par : Alphonse OBAMI, Conseiller chargé des Missions pour l'Aval Pétrolier du Ministre des Hydrocarbures.

SOMMAIRE :

- I. Bref historique sur le secteur pétrolier aval congolais
- II. Etat des lieux de la troisième étape du secteur pétrolier aval congolais
 - II.1. Sociétés et leurs domaines d'activités, infrastructures et équipements du secteur pétrolier aval congolais
 - II.2. Droits d'agrément relatifs à l'exploitation des activités du secteur des activités pétrolières aval au Congo
 - II.3. Structures des prix des produits pétroliers
 - II.4. Prix d'Entrée de Distribution (PED) et Prix Plafond aux Consommateurs Finaux (PPCF)
 - II.5. Quelques problématiques et atouts dans le secteur pétrolier aval congolais
 - II.6. Fiabilisation de l'approvisionnement du Congo en produits pétroliers
- III. Conclusion

I. Bref historique sur le secteur pétrolier aval congolais

Système en trois (3) étapes :

- **Première étape** : Système libéral avant les années 1973 :
 - Existence d'un Groupement Professionnel Pétrolier (GPP), constitué de ;
 - Sept (7) sociétés : Mobil, Shell, Purfina, Texaco, Total, Agip et Transcogaz ;
 - Domaines d'activités : stockage et distribution des produits pétroliers ;
- **Deuxième étape** : Nationalisation des activités pétrolière aval par la loi n°10/74 du 12 janvier 1974 :
 - Création de deux (2) sociétés d'Etat : Raffinerie Nationale de Pétrole (RNP) et Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières "Hydro-Congo" ;
 - Création de la CORAF (Congolaise de Raffinage), société anonyme de droit congolais, propriété de l'Etat congolais ;
 - Objet : Exploitation de la raffinerie,
 - (2) actionnaires : "Hydro-Congo" (60%) et S.N.E.A. (Société Nationale Elf Aquitaine) (40%) ;
 - Fonctionnement : Convention "Raffinerie de Pointe-Noire" du 31 janvier 1981 à Paris- France ;
 - Domaines d'activités :
 - **CORAF** : Fabrication des produits pétroliers raffinés en vue de satisfaire les besoins du marché intérieur ;
 - **Hydro-Congo** : Stockage, distribution et commercialisation des produits pétroliers raffinés sur l'étendue du territoire national et Fabrication, distribution et commercialisation des lubrifiants et des Produits Agricoles Chimiques ;
- **Troisième étape** : Privatisation des activités de logistique (stockage et transport massif), et de distribution et commercialisation (stations-service) des produits pétroliers. Promulgation :
 - Loi n°21/94 du 10 août 1994 portant Loi-cadre sur la privatisation ;
 - Avenant N°1 du 15 mai 2001 à l'accord cadre du 10 juin 1997, déterminant les modalités du transfert par l'État des activités de la filière pétrolière aval ;
 - Loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;
 - Avenant N°2 du 20 avril 2009 à l'Accord-cadre du 10 juin 1997 parachevant le processus de privatisation d'Hydro-Congo et le transfert par l'Etat aux sociétés des actifs et activités de la filière pétrolière aval.

N.B. Extirpation du périmètre de privatisation des activités de raffinage, de lubrification et de gaz.

II. Etat des lieux de la troisième étape du secteur pétrolier aval congolais. Que représente le secteur pétrolier aval congolais dans la troisième étape, celle de la privatisation des activités de logistique, de distribution et commercialisation ?

Loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures.

Avenant N°1 du 15 mai 2001 à l'Accord-cadre du 10 juin 1997 dans la période du 15 mai 2001 au 20 avril 2009.

➤ **Une (1) Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**
Domaines d'activités :
- Approvisionnement du pays en produits pétroliers finis ;
- Constitution et gestion des stocks de sécurité et des stocks stratégiques de produits pétroliers.

Avenant N°2 du 20 avril 2009 à l'Accord-cadre du 10 juin 1997 dans la période du 20 avril 2009 à ce jour.

➤ **Une (1) Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**
Domaines d'activités :
- Constitution et gestion des stocks de sécurité et des stocks stratégiques de produits pétroliers.

II.1. Sociétés et leurs domaines d'activités, infrastructures et équipements du secteur pétrolier aval congolais

➤ Une (1) Raffinerie de pétrole : la Congolaise de Raffinage (CORAF), une propriété à 100% de l'Etat.

Domaines d'activités :

- Raffinage des hydrocarbures bruts en vue de satisfaire prioritairement les besoins du marché local en produits raffinés ;
- Exportation des produits pétroliers excédentaires.

Capacité nominale de traitement :

- 1.000.000 tonnes de brut par an (environ 20.000 barils par jour) ;
- Brut traité : type Djeno-Mélange, quantité annuelle maximale traitée = entre 600 et 800 tonnes ;
- Taux d'utilisation de la raffinerie = de 60 à 80% ;
- Rendements : Produits pétroliers blancs (supercarburant, jet A1, gazole et fioul léger) = 40% et Produit noir (fioul lourd) = 60%.

➤ Une (1) Raffinerie de pétrole : la Congolaise de Raffinage (CORAF), une filiale à 100% SNPC.

Domaines d'activités :

- Raffinage des hydrocarbures bruts en vue de satisfaire prioritairement les besoins du marché local en produits raffinés ;
- Importation en cas d'insuffisance ou d'indisponibilité de la production de la CORAF et exportation des produits pétroliers excédentaires.

Capacité nominale de traitement :

- 1.200.000 tonnes de brut par an (environ 25.000 barils par jour) ;
- Brut traité : type Nkossa-Blend exclusivement, quantité annuelle maximale traitée = entre 800 et 900 tonnes ;
- Taux d'utilisation de la raffinerie = de 80 à 90 % ;
- Rendements : Produits pétroliers blancs (supercarburant, jet A1, gazole et fioul léger) = 65% et Produit noir (fioul lourd) = 35%

- ✓ Etat = 25% (dont 15% attribués à AOGC comme société privée nationale et 15% représentés par la SNPC) ;
- ✓ Total Congo SA pour le Lot A = 25% ;
- ✓ Société Congolaise des Pétroles Texaco pour le lot B = 25%) et ;
- ✓ Consortium PEX (Puma International Congo SA et X-Oil Congo SA) = 25 ;

Domaines d'activités : Stockage et transport massif des produits pétroliers finis liquides ;

Nombre total d'actifs :

- Dépôts de stockage = 12 (Pointe-Noire A, B & Hydrant Agostino Neto, Dolisie A & B, Loutété, Mossendjo, Brazzaville & Hydrant Maya-maya, Gamboma, Oyo, Impfondo et Ouesso) ;
- Capacité totale de stockage au 15 mai 2001 = 35.840 m³,
- Wagons-citernes = 126 dont seulement 41 en état de circulation après réhabilitation (34 wagons de produits blancs, 5 de fioul et 2 de gaz).

- Scission et dissolution du Consortium PEX ;
- Retrait de la Société Congolaise des Pétroles Texaco et ;
- Redistribution du Lot B :
- ✓ Total Congo SA pour le Lot A = 25% ;
- ✓ SNPC-Distribution = 25% (dont 10% pour le compte du Lot B et 15% pour le compte du Lot D) ;
- ✓ AOGC-Distribution = 25% (dont 15% pour le compte du Lot B et 10% pour le compte du Lot D) ;
- ✓ Puma International Congo SA pour le lot C1 = 12,5%) ;
- ✓ X-Oil Congo SA Congo SA pour le lot C1 = 12,5%) ;

Domaines d'activités : Stockage et transport massif des produits pétroliers finis liquides ;

Nombre total d'actifs :

- Dépôts de stockage = 8 opérationnels (Pointe-Noire, Dolisie, Loutété, Mossendjo, Brazzaville, Oyo, Impfondo et Ouesso) ;
- Capacité totale de stockage au 31 décembre 2019 = 93.482 m³,
- ✓ Taux d'augmentation de la capacité de Stockage sur 18 ans = 61,66%
- Wagons-citernes = 126 dont 81 en état de circulation et 45 en arrêt pour travaux de réparation.

II.1. Sociétés et leurs domaines d'activités, infrastructures et équipements du secteur pétrolier aval congolais (SUITE)

➤ **Quatre (4) Sociétés agréées de Distribution et Commercialisation des produits pétroliers finis liquides (supercarburant, gazole et fioul 180) : Total Congo SA, Société Congolaise des Pétroles Texaco et Consortium PEX (Puma International Congo & X-Oil Congo).**

N.B. Le jet A1 étant distribué et commercialisé par la SNPC (Direction Générale Adjointe Aval Pétrolier)

Domaines d'activités :

- **Distribution, commercialisation et importation à titre exceptionnel des produits pétroliers ;**
- **Constitution et Gestion des stocks outils des produits pétroliers finis,**
- **Nombre total de stations-service = 122 aux héritées de l'ex-société Hydro-Congo, soit une densité de 0,04 station-service au 100 Km2, dont : Total Congo SA = 40 ; Société Congolaise des Pétroles Texaco = 44 ; Consortium PEX (Puma International Congo SA & ; X-Oil Congo SA) = 40.**

➤ **Sept (7) Sociétés agréées de Distribution et Commercialisation des produits pétroliers finis liquides (supercarburant, gazole et fioul 180) : Total Congo SA, SNPC-Distribution, AOGC-Distribution, Puma International Congo SA, X-Oil Congo SA, Consortium SNAT et Rox-Oil Company (Grâce à la réduction des droits d'agréments).**

N.B. Le jet A1 étant distribué et commercialisé par la SNPC (Direction Aval Pétrolier)

Domaines d'activités :

- **Distribution, commercialisation et importation à titre exceptionnel des produits pétroliers ;**
- **Constitution et Gestion des stocks outils des produits pétroliers finis ;**
- **Nombre total de stations-service = 152 aux standards internationaux, soit une densité de 0,06 station-service au 100 Km2, dont : Total Congo SA = 49 ; SNPC-D = 25 ; AOGC-D = 17 ; Puma International Congo SA = 38 ; X-Oil Congo SA = 24 ; SNAT = 2 ; Rox-Oil Company = 0.**
- **Taux d'augmentation du nombre des stations-service sur 18**

II.1. Sociétés et leurs domaines d'activités, infrastructures et équipements du secteur pétrolier aval congolais (SUITE)

| | |
|---|---|
| <p>➤ Une (1) Société Congolaise de Gaz de Pétrole Liquéfiés en sigle GPL SA, société d'actionnariat avec deux (2) partenaires : SNPC = 55% et FAAKI-CONGO SA = 45% ;</p> <p><u>Domaines d'activités</u> : Stockage, conditionnement, transport massif, distribution et commercialisation du gaz butane ;</p> <p><u>Nombre total d'actifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépôts de stockage = 2 (Pointe-Noire et Brazzaville) avec une capacité au 15 mai 2001 de 728 tonnes, dont Pointe-Noire = 644 tonnes et Brazzaville = 84 tonnes ;• Nombre total de points de revente de gaz butane sous contrat = Vente dans les ex stations-service Hydro-Congo ; | <p>➤ Une (1) Société Congolaise de Gaz de Pétrole Liquéfiés en sigle GPL SA, société d'actionnariat avec deux (2) partenaires : AOGC = 55% et FAAKI-CONGO SA = 45% ;</p> <p><u>Domaines d'activités</u> : Importation, stockage, conditionnement, transport massif, distribution et commercialisation du gaz butane ;</p> <p><u>Nombre total d'actifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépôts de stockage = 2 (Pointe-Noire et Brazzaville) avec une capacité au 31 décembre 2019 = 5.383 tonnes (Pointe-Noire = 5.075 tonnes et Brazzaville = 308 tonnes)• Nombre total de points de revente de gaz butane sous contrat = 104 ; <p>✓ Taux d'augmentation de la capacité de Stockage sur 18 ans = 86,48%</p> |
| <p>➤ Une (1) Usine de Fabrication des Lubrifiants et Produits Agricoles Chimiques en sigle UFAULI-PAC</p> | <p>➤ Une (1) Société des Lubrifiants et Produits Agricoles Chimiques en sigle SOLIPAC (usine en arrêt de</p> |

II.2. Droits d'agrément relatifs à l'exploitation des activités du secteur des activités pétrolières aval au Congo

| Du 15 mai 2001 au 16 août 2018 | Du 17 août 2018 à ce jour |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploitation des activités de raffinage des hydrocarbures = 2 000 000 000 FCFA ; Durée = 10 ans renouvelable à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié = 1 000 000 000 FCFA ; Durée = 10 ans à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités de stockage et de transport massif "des produits pétroliers liquides" = 700 000 000 FCFA ; Durée = 15 ans renouvelable à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités de distribution et commercialisation "des produits pétroliers liquides" = 700 000 000 ; Durée = 15 ans renouvelable à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités d'importation, exportation, transit et réexportation des hydrocarbures raffinés liquides" = 45 000 000 FCFA, Durée = 50 000 000 FCFA annuel ; | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploitation des activités de raffinage des hydrocarbures = 500 000 000 ; Durée = 10 ans renouvelables à compter de la date de signature ; ➤ Exploitation des activités d'importation, de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié = 300 000 000 ; Durée = 10 ans à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités de stockage et de transport massif "des produits pétroliers liquides" = 300 000 000 FCFA ; Durée = 15 ans renouvelables à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités de distribution et commercialisation "des produits pétroliers liquides" = 300 000 000 FCFA ; Durée = 15 ans renouvelable à compter de la date signature ; ➤ Exploitation des activités d'importation, exportation, transit et réexportation des hydrocarbures raffinés liquides = 45 000 000 FCFA ; Durée = 3 ans renouvelables à compter de la date de |

I.3. Structures des prix des produits pétroliers

Du 30 septembre 2008 au 16 août 2018
(Période de validité de l'Arrêté n° 6189/MHC/MEFB/MCCA
du 30 septembre 2008 portant révision des prix des
produits pétroliers soumis à la structure des prix).

- **Prix d'Entrée de Distribution (PED) ;**
- **Frais et marge de passage dans les dépôts ;**
- **TVA sur Frais et marge de passage dans les dépôts ;**
- **Coût du transport massif ;**
- **TVA sur Coût du transport massif ;**
- **Pertes en logistique ;**
- **Frais et marge de distribution ;**
- **TVA sur Frais et marge de distribution ;**
- **Frais financiers sur stocks de sécurité ;**
- **Financement de l'organe de régulation ;**
- **Marge du revendeur ;**
- **TVA sur Marge du revendeur ;**
- **Coût du transport terminal ;**
- **TVA sur Coût du transport terminal ;**

Du 17 août 2018 à ce jour (Période de validité des Arrêtés n° 9194/ MHC/MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix du gaz butane soumis à la structure des prix et n° 9195/MHC/MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix des produits pétroliers finis soumis à la structure des prix).

- **Prix d'Entrée de Distribution (PED) ;**
- **Frais et marge de passage dans les dépôts ;**
- **TVA sur Frais et marge de passage dans les dépôts ;**
- **Coût du transport massif ;**
- **TVA sur Coût du transport massif ;**
- **Pertes en logistique ;**
- **Frais et marge de distribution ;**
- **TVA sur Frais et marge de distribution ;**
- **Frais financiers sur stocks de sécurité ;**
- **Financement de l'organe de régulation ;**
- **Marge du revendeur ;**
- **TVA sur Marge du revendeur ;**
- **Coût du transport terminal ;**
- **TVA sur Coût du transport terminal ;**

I.3. Structures des prix des produits pétroliers (SUITE)

- Financement Risque-environnement ;
- Financement du Comité technique ;
- **Prix plafond au consommateur final (Prix administré).**
- Financement Risque-environnement ;
- Financement du Comité technique ;
- **Contribution à la stabilisation ;**
- **Prix plafond au consommateur final (Prix administré).**

N.B. Le Fonds de stabilisation institué par Décret n° 2002-285 du 9 août 2002 portant instauration des stocks de sécurité et des stocks stratégiques ne jamais rendu opérationnel/

N.B.

- ✓ PED pour les produits pétroliers finis liquides = Moyenne pondérée [Prix Importation (PI) + Prix Sortie Raffinerie (PSR) ;
 - PSR = Prix Parité Importation (PPI) x (1+k)
 - K = Coefficient d'Ajustement Economique.

N.B. Le poste "Contribution à la stabilisation a été créé en substitution du Fonds de stabilisation et sert à pallier dans la mesure du possible les dysfonctionnements de l'approvisionnement

- du pays en produits pétroliers, tant en amont qu'en aval du PED.

N.B.

- ✓ PED pour les produits pétroliers finis Liquides = Moyenne pondérée [Prix Importation (PI) + Prix Sortie Raffinerie (PSR)] ;
 - PSR = Prix Parité Importation (PPI) x (1+k)
 - K = Coefficient d'Ajustement Economique.

Prix des produits pétroliers en FCFA/litre & *FCFA/kg

| | Super-carburant | Pétrole lamp. | Jet A1 nat. | GO Nat. | GO pêche | Fioul 1500 | Butane * |
|-------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------|------------|----------|
| PED | 474,72 | 204,93 | 234,70 | 359,14 | 474,72 | 233,82 | 221,86 |
| PPCF | 595 | 320 | 350 | 475 | 300 | 350 | 450* |
| | | | Jet A1 inter. | Gasoil inter. | | | |
| | | | 600 | 550 | | | |

Prix des produits pétroliers en FCFA/litre & *FCFA/kg

| | Super-carburant | Pétrole lamp. | Jet A1 nat. | GO nat. | GO pêche | Fioul 180 | Butane* |
|-------------|-----------------|---------------|---------------|-----------|----------|-----------|---------|
| PED | 446,02 | 184,30 | 204,68 | 329,52 | 221,86 | 202,84 | 220,00 |
| PPCF | 595 | 320 | 350 | 475 | 268,86 | 350 | 512* |
| | | | Jet A1 inter. | GO inter. | | | |
| | | | 600 | 550 | | | |

Du 30 septembre 2008 au 08 octobre 2018 (Période de la validité de l'Arrêté n° 6189/MHC/MEFB/MCCA du 30 septembre 2008 portant révision des prix des produits pétroliers soumis à la structure des prix) :

- **Diminution à 2 reprises des marges des Sociétés agréées de Logistique et de Distribution/Commercialisation :**

| | | |
|--|--|---|
| ➤ Frais et marge de passage dans les dépôts : | | |
| Période initiale 2001 | 1^{ère} diminution | 2^{ère} diminution |
| | 2005 | 2008 |
| 20 Fcfa/litre | 15 Fcfa/litre | 13 Fcfa/litre |
| ➤ Coût du transport massif : | | |
| Période initiale 2001 | 1^{ère} diminution | 2^{ère} diminution |
| | 2005 | 2008 |
| 45 Fcfa/litre | 33,75 Fcfa/litre | 29 Fcfa/litre |
| ➤ Frais et marge de distribution : | | |
| Période initiale 2001 | 1^{ère} diminution | 2^{ère} diminution |
| | 2005 | 2008 |
| 50 Fcfa/litre | 37,500 Fcfa/litre | 34 Fcfa/litre |
| ➤ Coût du transport terminal (Fcfa/litre) : | | |
| Période initiale 2001 | 1^{ère} diminution | 2^{ère} diminution |
| | 2005 | 2008 |
| -Fioul = 15 ; -Autre prod.= 12 | -Fioul = 15 ; -Autre pro.= 12 | - Fioul = 13,50 ; -Autre p.= 10,50 |

Du 09 octobre 2018 ce jour (Période de la validité des Arrêtés n° 9194/MHC/ MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix du gaz butane soumis à la structure des prix et n° 9195/MHC/MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix des produits pétroliers finis soumis à la structure des prix) :

- **Retour progressif vers les marges initiales des Sociétés agréées de Logistique et de Distribution/Commercialisation :**

| | | |
|--|---|--|
| ➤ Frais et marge de passage dans les dépôts : | | |
| Période initiale 2001 | A compter du 09 octobre 2018 à ce jour | |
| 20 Fcfa/litre | 13 Fcfa/litre | |
| ➤ Coût du transport massif : | | |
| Période initiale 2001 | A compter du 09 octobre 2018 à ce jour | |
| 45 Fcfa/litre | 40 Fcfa/litre | |
| ➤ Frais et marge de distribution : | | |
| Période initiale 2001 | A compter du 09 octobre 2018 à ce jour | |
| 50 Fcfa/litre | 38 Fcfa/litre | |
| ➤ Marge du revendeur (Fcfa/litre) : | | |
| Période initiale 2001 | A compter du 09 octobre 2018 à ce jour | |
| -Super = 12 ; -Autre prod.= 10 | -Super = 12 ; -Autre prod.= 10 | |
| ➤ Coût du transport terminal (Fcfa/litre) : | | |

II.5. Quelques problématiques et atouts dans le secteur pétrolier aval congolais (SUITE)

- **Volatilité, à la tendance plus haussière que baissière, des prix du supercarburant et du gazole sur le marché international** avec pour conséquence majeure : la raréfaction des importations et l'accentuation des pénuries sur le marché local, surtout à Brazzaville ;
- **Perturbations à répétition de la production**, surtout en supercarburant, de la CORAF à cause des pannes techniques.

Conséquences : impacts négatifs sur l'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;

- **Faiblesses de marges de la structure des prix des produits pétroliers**, suite à leur réduction en 2005 (Cf. Décret n° 2005-283 du 29 juin 2005 portant réduction des marges de certains postes de la structure des prix des produits pétroliers raffinés) et en 2007 (Cf. Relevé des conclusions des négociations entre le Comité Technique de Suivi du programme FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance) et les Sociétés de Logistique et de Distribution/Commercialisation.

Conséquences :

- Ralentissement des investissements ;
- Difficultés de ravitaillement des quatre (4) points de la République, nonobstant l'état du chemin de fer, de la route et des cours d'eau ;

- **Volatilité, à la tendance plus baissière que haussière, des prix du supercarburant et du gazole sur le marché international** avec pour conséquence majeure : la reprise des importations et la disparition des pénuries sur la ville de Brazzaville ;
- **Reprise de la production**, de la CORAF, surtout en supercarburant, à cause de l'amélioration continue de son outil de raffinage.

Conséquences : impacts positifs sur la déserte du pays en produits pétroliers ;

- **Augmentation des marges de logistique et de distribution** (Cf. Arrêtés n° 9194/ MHC/MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix du gaz butane soumis à la structure des prix et • n° 9195/MHC/MCAC/MFB du 09 octobre 2018 portant révision du prix des produits pétroliers finis soumis à la structure des prix).

Atout majeur :

- Facilité de ravitaillement des quatre (4) points de la République, nonobstant la problématique des gares de péage et pesage sur les Routes Nationales N° 1, 1bis & 2 ;
- **Apparition des surcoûts de transport (massif et terminal) sur les Routes Nationales N° 1, 1bis & 2**, du fait de l'implantation des gares de péage et pesage.
- Conséquences :
- Difficultés de ravitaillement des zones d'accès par route ;
- Assèchement des dépôts des produits pétroliers de la partie septentrionale du pays ;
- Manque chronique des produits pétroliers ;
- Ralentissement probable des activités Industrielles ;

II.5. Quelques problématiques et atouts dans le secteur pétrolier aval congolais (SUITE)

➤ Absence du Fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers.

Conséquence majeure : Accentuation des déficits en amont du PED par rapport aux importations et en aval du PED par rapport à la logistique et à la distribution et commercialisation des produits pétroliers.

➤ Création d'un poste dans la structure des prix des produits pétroliers "Contribution à la stabilisation", édicté à 10 Frs cfa par litre et par produit pétrolier (supercarburant, jet A1, gazole et fioul 180).

Atout majeur : Résolution des déficits en amont du PED par rapport aux importations et en aval du PED par rapport à la logistique et à la distribution et commercialisation des produits pétroliers.

N.B. Grâce à ce poste, les surcoûts de transport (massif et terminal) sur les Routes Nationales N° 1, 1bis & 2 de 4,50 Frs cfa par litres sont en train d'être compensés.

II.5. Fiabilisation de l'approvisionnement du Congo en produits pétroliers.

Fort des problématiques vécues et des atouts inhérents au secteur pétrolier aval, la fiabilisation de l'approvisionnement du Congo en produits pétroliers passe inéluctablement par les investissements dans les différents domaines d'activités :

- ✓ **Dans le raffinage :**
 - Craquage approfondi du fond de baril d'environ 65% du résidu atmosphérique sur une capacité nominale de traitement de 1.200.000 tonnes métriques du brut Djeno-mélange, atteinte suite aux résultats du Contrat de performance et de ses avenants N°1 et N°2, signés respectivement les 25 mars 2008, 15 mars 2013 et 03 août 2017 entre l'Etat et la CORAF (Projet de la CORAF) ;
 - Poursuite de l'amélioration de l'outil de raffinage de la CORAF (Projets de la CORAF) ; Construction éventuelle d'une nouvelle raffinerie d'une capacité nominale allant de 3 à 5 millions de tonnes par an, connectée ou séparée de l'ancienne raffinerie CORAF (Vision des Ministères en charge des Hydrocarbure et de l'Economie) ;
- ✓ **Dans le stockage, le transport, la distribution et la commercialisation des produits pétroliers :**
 - Construction d'un port de produits pétroliers attenant à la nouvelle raffinerie, dont la vocation principale serait l'exportation des produits pétroliers ;
 - Construction des pipelines de produits pétroliers entre Pointe-Noire et Brazzaville, et entre Brazzaville et Ouesso (projet évoqué par SNPC), et voire dans d'autres parties de la République ;
 - Accroissement de la capacité de stockage des dépôts et voire Construction des nouveaux dépôts des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire, surtout pour la constitution et la gestion des stocks tant outils, que stratégiques ;
 - Investissements à opérer dans les infrastructures de transport (Wagons-citernes, barges-citernes, camions-citernes, ports fluviaux des produits pétroliers et autres) ;
 - Construction des nouvelles stations-service sur toute l'étendue du territoire ;
- ✓ **Dans la lubrification :** Participation au capital de la Société des Lubrifiants des Produits Agricoles Chimiques SOLUPAC ; Construction des nouvelles usines de fabrication des lubrifiants et des produits chimiques agricoles ;

II.5. Fiabilisation de l'approvisionnement du Congo en produits pétroliers (Suite)

✓ **Dans les Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) :**

- Construction des nouveaux dépôts des GPL sur toute l'étendue du territoire ;
- Investissements dans les infrastructures de transport des GPL (Wagons, barges, camions et autres) ;

✓ **Dans la pétrochimie (Secteur encore très embryonnaire) :**

- Promotion du secteur congolais de la pétrochimie par la valorisation du potentiel gazier congolais (Gaz naturel et associé), évalué à ce jour à plus 250 milliards de m³, à des fins :
 - Energétiques (Centrales à gaz : projets réalisés et en cours de réalisation) ;
 - Industrielles (caoutchoucs, plastiques, et fibres synthétiques) ;
 - Chimiques et agricoles (médicaments, engrains et autres).

III. Conclusion

Nous espérons que le secteur pétrolier aval congolais, tel que présenté, reste attractif et que tout investissement allant dans le sens de la fiabilisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers demeure captif. Vous serez les bienvenus dans cet univers d'affaires au Congo.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION ! AUSSI SOMMES-NOUS DISPOSES A REPONDRE A VOS QUESTIONS